

Nombre de Conseillers en exercice :	33	EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Présents :	27	
Représentés :	6	
Non représentés :	0	Séance du 22 septembre 2022
L'an deux mille-vingt-deux et le vingt-deux septembre le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le seize septembre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.		
Votants :	33	Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Adjoints au Maire.		
Annie GARNERO, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Michel MUS, Rosa-Lila HAMMACHE, Sandy ROUVEL, Younès BOUROHI, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Vital DELESNERAC-DEMENIVILLE, Quentin ROUVIERE, Caroline PLATERO-DELERM, Mohammed AITANE, Jean-Claude OBER, Patrick ROUX, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.		
Étaient représentés : Annie MILLET, Stéphane MICHEL, Evelyne ESPENON, Cyrille GEEL, Gérard PREVOT, Christiane TCHA SENG NOU,		
Étaient absents et non représentés : Néant		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mohammed AÏTANE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.		

Election d'une neuvième adjointe

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-2 du CGCT, le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil. Le pourcentage ci-dessus constitue une limite maximale à ne pas dépasser, il n'est donc pas possible d'arrondir à l'entier supérieur le résultat du calcul. Le Conseil Municipal a fixé à neuf le nombre d'adjoints pour Monteux. Suite à la délibération du 22 mars dernier, le rang des adjoints a été modifié et le poste de 9^{ème} adjoint est vacant. Il vous sera donc proposé de procéder à l'élection afin de pourvoir le 9^{ème} rang. Conformément à l'article L2122-7, en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu la délibération en date du 26 mai 2020 fixant à neuf le nombre d'adjoints,

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 26 mai 2020,

Vu la délibération en date du 22 mars 2022 mettant fin aux fonctions d'adjoint de Monsieur Michel Mus,

Considérant qu'à la suite de la délibération du 22 mars susvisée mettant fin aux fonctions de premier adjoint tous les adjoints sont montés d'un rang,

Considérant qu'en conséquence il y lieu de procéder à la désignation d'une neuvième adjointe,

Considérant que Monsieur le Maire propose d'élire Madame Annie Garnero à ce poste et aucune autre candidature n'est enregistrée,

PROCEDE à l'élection d'une neuvième adjointe au scrutin secret :

Vote :

Nombre de votants (bulletins trouvés d'en l'urne) :	33
Nombre de bulletins blancs ou nuls	8
Suffrages exprimés :	25
Majorité absolue :	13
Nombre de voix obtenues par Madame Annie Garnero :	25

Madame Annie Garnero est élue neuvième adjointe et se voit immédiatement remettre son écharpe par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Pour copie conforme.

Acte Exécutoire

Transmis le : 28.09.2022

Publié le : 28.09.2022.

Notifié le :



Christian GROS
Maire de MONTEUX

Mohammed AÏTANE

Secrétaire de séance